



Gendarmerie Royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-279
Date : 2017-10-23

Spécification

Matelas pour prisonniers à risque élevé

Le présent document compte
10 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé
en anglais.

Le présent document est
disponible en français et en
anglais.

Français/French
English/English

La photo est présentée à titre
indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

MATELAS POUR PRISONNIERS À RISQUE ÉLEVÉ

1. Définitions

- 1.1 La présente spécification doit régir la fabrication et l'inspection des matelas pour prisonniers à risque élevé. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
 - i. 111047 - Matelas pour prisonniers à risque élevé / Mattress, Prisoner, High Risk
- 1.2 La présente spécification, l'échantillon visuel, le dessin ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le matelas pour prisonniers à risque élevé.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2. Documents applicables

- 2.1 Les publications suivantes sont applicables à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 Association américaine des chimistes et coloristes du secteur textile
Méthode d'essai AATCC 30-2013 Antifungal Activity, Assessment on Textile Materials: Mildew and Rot Resistance of Textile Materials
Méthode d'essai AATCC 147-2011 Antibacterial Activity Assessment of Textile Materials: Parallel Streak Method
- 2.3 American Society for Testing and Materials
ASTM D751-06 (Reapproved 2011) Standard Test Methods for Coated Fabrics
ASTM D3574-17 Standard Test Methods for Flexible Cellular Materials – Slab, Bonded, and Molded Urethane Foams
ASTM D3675-17 Standard Test Method for Surface Flammability of Flexible Cellular Materials Using a Radiant Heat Energy Source

ASTM D3776/ D3776M-09a (2013) Standard Test Methods for Mass Per Unit Area (Weight) of Fabric

ASTM D6413/ D6413M-15 Standard Test Method for Flame Resistance of Textiles (Vertical Test)

ASTM E662-17 Standard Test Method for Specific Optical Density of Smoke Generated by Solid Materials

ASTM F1870-16 Standard Guide for Selection of Fire Test Methods for the Assessment of Upholstered Furnishings in Detention and Correctional Facilities

3. **Exigences générales**

3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.

3.2 **Modèle** – Les matelas pour prisonniers à risque élevé doivent être constitués d'une âme en mousse ignifuge revêtue d'un vinyle lui aussi ignifuge, renforcé et non perforé. Ils sont destinés à une utilisation occasionnelle et modérée dans les cellules des détachements de la GRC. Ils doivent être inviolables, c'est-à-dire offrir une forte résistance à toute tentative de vandalisme. Ils doivent être faciles à nettoyer avec des produits de nettoyage commerciaux. Un matelas qui requiert des produits de nettoyage spéciaux ou un nettoyage industriel ne satisfait pas à cette exigence. Les matelas doivent être fabriqués avec des matériaux neufs uniquement (100 %), résister aux liquides, aux taches et aux punaises de lit et empêcher la croissance de bactéries et de moisissures. Les matelas comportant des oreillers intégrés ne satisfont pas à cette exigence.

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

4.1.1 **Âme en mousse** – L'âme du matelas doit être constituée d'une seule pièce de mousse ignifuge à faible émission de fumée conforme aux exigences du tableau I. La résistance à la flamme ne doit pas se détériorer pendant toute la durée de vie prévue de cinq ans. La mousse doit être de type respirant à alvéoles ouvertes et il

ne doit y avoir aucune migration ni dissolution de l'enduit ininflammable. La mousse doit être libre de toute substance pouvant accélérer le vieillissement ou la détérioration et elle ne doit pas contenir de caoutchouc naturel, de caoutchouc butadiène styrène ni de composants nocifs ou nuisibles.

4.1.2 **Housse de matelas** – La housse de matelas doit être confectionnée avec un tissu stratifié de vinyle ignifuge, non perforé et renforcé conforme aux exigences du tableau II. Elle doit résister à la fissuration et au décollement et être de couleur grise, noire ou bleu foncé.

4.2 **Dimensions** – Le matelas fini doit mesurer 60 cm \pm 3 cm de largeur, 183 cm \pm 3 cm de longueur et 7.5 cm \pm 0.50 cm de hauteur. La housse de matelas doit s'ajuster parfaitement par-dessus l'âme en mousse. Les matelas dont la housse est trop grande autour de l'âme en mousse ne satisfont pas à cette exigence.

4.3 **Fabrication**

4.3.1 **Corps** – Toutes les coutures doivent être thermoscellées de manière durable et mesurer 2.5 cm \pm 0.50 cm de largeur. Le scellage doit être durable et suffisamment solide pour résister à une tentative de déchirement à la main. Les coutures thermoscellées doivent être bien exécutées, d'un bout à l'autre; elles doivent s'ajuster parfaitement autour de l'âme en mousse. Des bords de tissu lâche ou des coutures non scellées ne satisfont pas à cette exigence. Le matelas ne doit comporter aucune perforation.

4.4 **Étiquette de marquage** – Chaque matelas doit comporter une étiquette durable apposée à chaud ou imprimée par sérigraphie sur un coin du matelas. Le texte doit être imprimé à l'encre permanente de couleur contrastante. L'étiquette doit contenir les renseignements suivants, dans une police de caractères de taille 8 minimum, en anglais et en français.

1. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels. (p. ex. 111047)
2. Date de fabrication, en format numérique : année/mois (p. ex. 2010/06)
3. Instructions de nettoyage, conformément aux recommandations du fabricant

5. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

5.1 **Responsabilité des inspections** - Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la

présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les normes de fabrication mentionnées ont été respectées. L'entrepreneur doit avoir recours à un établissement d'essai commercial acceptable au Programme Uniformes et équipement de la GRC.

- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités, si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques

TABLEAU I
Mousse de l'âme

EXIGENCE			MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse volumique	92 kg/m ³ ± 12 kg/m ³	ASTM D3574 Essai A
2	Dureté par indentation	130 N à 200 N	ASTM D3574 Essai B ₁ (mis à l'essai à 3 po)
3	Tenue à la compression	Doit conserver 90 % de l'épaisseur d'origine	ASTM D3574 Test C
4	Propriétés antimicrobiennes	Aucune croissance	AATCC TM 30-2013 Essai III plaque à la gélose, <i>Aspergillus niger</i> <u>ET</u> AATCC TM 147-2011
5	Inflammabilité de la surface	Aucune fusion ni égouttement du matériau en flammes	ASTM D3675
6	Chambre à fumée NBS en modes combustion et sans combustion – spécimen de 1 po	D _s à 90 s – 100 max. D _s à 4 min – 175 max. D _{max} – 200 max.	ASTM E662

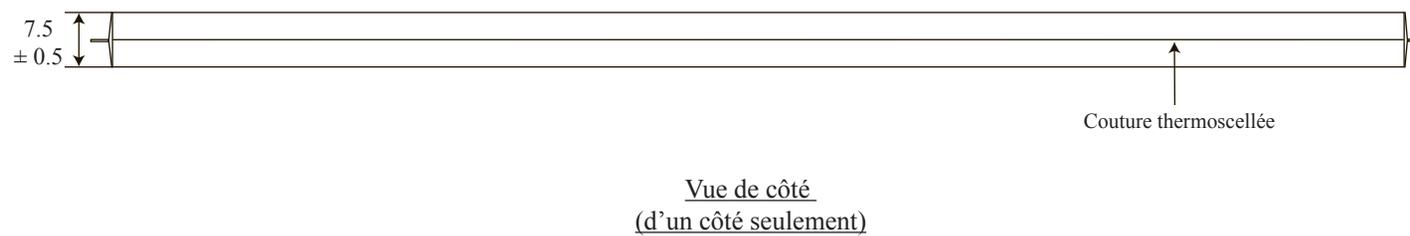
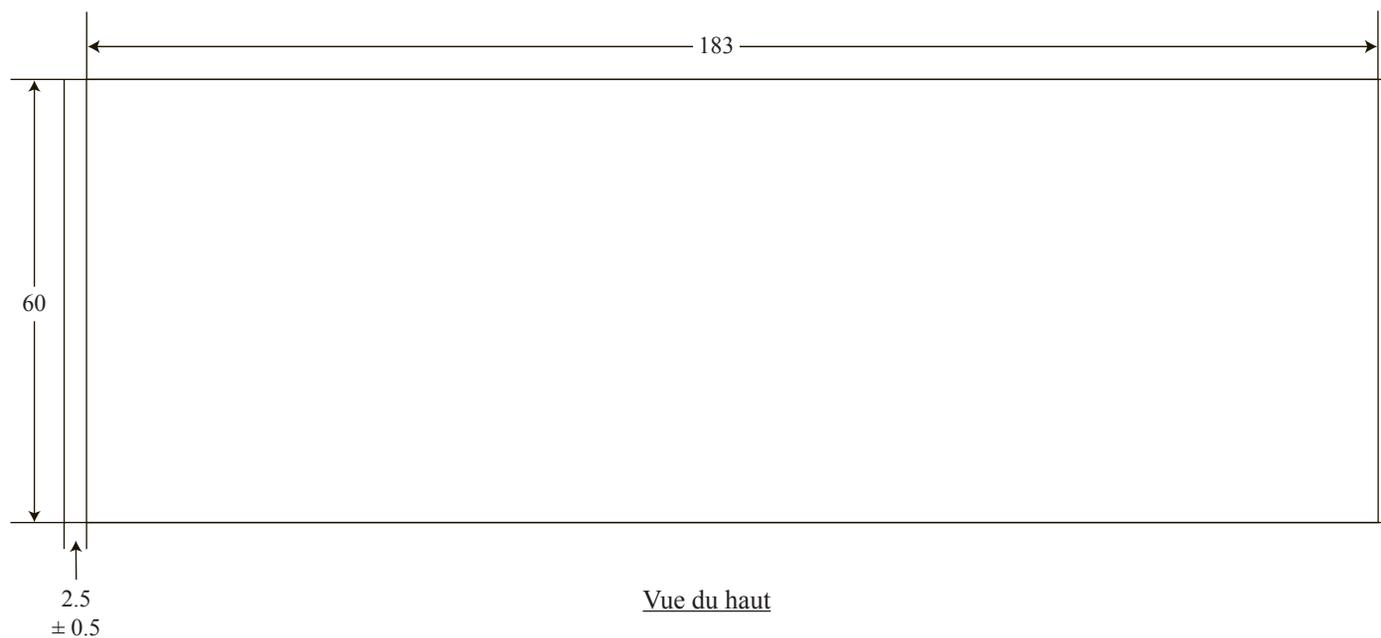
TABLEAU II
Tissu de la housse

		EXIGENCE	MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse surfacique	510 g/m ² ± 25 g/m ²	ASTM D3776-13 Option C
2	Résistance à la rupture	Chaîne : 1170 N minimum Trame : 910 N minimum	ASTM D751-11 Méthode A – Essai d'arrachage
3	Déchirure en trapèze	Chaîne : 340 N minimum Trame : 300 N minimum	ASTM D751-11
4	Adhérence de l'enduit	Chaîne : 7 lb/po minimum Trame : 5 lb/po minimum	ASTM D751-11
5	Propriétés antimicrobiennes	Aucune croissance	AATCC TM 30-2013 Essai III plaque à la gélose, <i>Aspergillus niger</i> <u>ET</u> AATCC TM 147-2011
6	Propagation de la flamme	Longueur endommagée – <u>au plus</u> 100 mm Flamme résiduelle – <u>au plus</u> 2.0 s Incandescence résiduelle – <u>au plus</u> 2.0 s Ne doit présenter aucune fusion ni égouttement	ASTM D6413-15

Dessin n°1

G.S. 1045-279

Matelas pour prisonniers à risque élevé



NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 3 est acceptable sauf indication contraire.